



Bac Pro Accompagnement, soins et services à la personne

publié le 20/11/2015 - mis à jour le 26/11/2025

Descriptif :

Détail de la formation du Bac Pro Accompagnement, soins et services à la personne

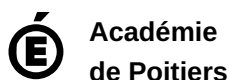
Ce bac professionnel forme principalement à l'accompagnement d'adultes non autonomes (personnes âgées ou en situation de handicap) dans les actes de la vie quotidienne, au sein d'établissements sanitaires et sociaux ou à domicile.

L'élève apprend à dispenser des soins d'hygiène et de confort (toilette, habillage, accompagnement à la mobilité), à servir les repas et collations, à entretenir les espaces de vie. Il est sensibilisé à surveiller l'état de santé d'une personne en cas de signes cliniques ou de douleur, et à l'aider à prendre ses médicaments. Il acquiert les compétences nécessaires pour concevoir et mettre en œuvre des actions d'éducation à la santé en fonction des besoins qu'il aura préalablement identifiés. Il est formé à l'utilisation de la domotique et des outils numériques. Les enseignements dédiés au travail et à la communication en équipe pluriprofessionnelle le préparent à s'adapter à différents contextes de travail. Il sera, par exemple, capable de mener des activités de gestion ou de coordonner une équipe de bionettoyage.

 [Plaquette TJM BCP ASSP \(PDF de 1.2 Mo\)](#)

Dans certains établissements, les élèves peuvent s'inscrire, dès la 2de, à l'unité professionnelle facultative "secteur sportif" : ils doivent, dans ce cas, réaliser un stage de 6 semaines au minimum dans une structure sportive. Les bacheliers titulaires de cette unité facultative obtiendront automatiquement certaines unités capitalisables des BPJEPS (brevets professionnels de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport).

(sources : ONISEP)



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.